



Ce 22 octobre 2018,

### « Mais comment remboursez-vous ces capitaux ? »

Lorsque nous avons créé l'association en 2010, nous avons obtenu des crédits d'investissements pour 500.000 € de la banque Triodos et de Crédal. Ces crédits viennent à échéance en 2020. Chaque année, nous leur remboursons donc - qu'il pleuve ou qu'il vente - 59.605 €. Le dernier remboursement sera de 31.740 € en 2020.

Dès 2020, nous destinerons notre capacité de rembourser 60.000 € par an au remboursement des capitaux obligataires que nous avons levés.

Nous avons pu rembourser cette somme sans avoir vraiment ni les outils de production adéquats, ni le cadre agréable ou la réputation que nous avons aujourd'hui et qui attirent et fidélisent en permanence une nouvelle clientèle. Nous sommes aussi à un stade d'organisation qui permet une meilleure profitabilité.

Avec une clientèle en augmentation et des marges un peu plus prédictibles et importantes, nous pourrons générer dès 2020 un boni plus important dont une partie sera allouée au service de la dette. La progression régulière de nos ventes depuis 2014 en est la préfiguration.

Pour les 2 ou 3 années qui viennent, nous consoliderons notre organisation sans rien entreprendre de nouveau. Les investissements touchent donc à leur fin. Le fonds de roulement constitué préfinancera quasi exclusivement nos subventions tardives. Il sera donc aussi reconstitué par celles-ci chaque fois que nous les recevrons. Il montera et descendra comme la marée. Ainsi, ces capitaux ne seront pas immobilisés mais resteront assez liquide pour être restitués si besoin.

**Thierry de Stexhe** - Directeur



**Centre d'insertion socioprofessionnelle agréé CISP -096**

Chemin du Meunier, 38 – 1330 Rixensart - 02/652.18.16 (Ligne 5)

[www.froidmontinsertion.be](http://www.froidmontinsertion.be) | [Find us on Facebook](#) | [Follow us on Instagram](#)

TVA : BE 0822.866.638

IBAN : BE 91 7805 9166 7576